

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS**
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 25 JUN 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 19 juin 2026 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 25 juin 2026 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville de MONTBARD.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Valérie MONTAGNE, Martial VINCENT, Maryse NADALIN, Abdaka SIRAT, Danielle MATHIOT, Marc GALZENATI, Mireille POIRROTTE, Joël GRAPIN, Bernard NICOLAS, Béatrice PARISOT, Patricia PARISSSE, Francisca BARREIRA, Céline AUBLIN, Isabelle RAGNARD, Brigitte FOGLIA, Fabien DEBENATH, Dominique ALAINÉ, Éric SIMON, Romain BLANCHARD, Bruno DIANO, Ahmed KELATI, Éloïse FROEHLI

Excusés ayant donné pouvoir : Béatrice QUILLOUX à Maryse NADALIN, Romain GAULT à Aurélio RIBEIRO, Jordan LE CARO à Danielle MATHIOT

2026.90 – Désignation des représentants auprès du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Eugène Guillaume

Rapporteur : Madame le Maire

Vu la délibération n°2026.44 désignant les représentants de la Collectivité (deux titulaires et deux suppléants) au sein du Conseil d'Administration du Lycée Eugène Guillaume.

Vu l'article L421-2 du Code de l'éducation qui précise que « *le conseil d'administration des collèges et des lycées comprend deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune.* »

Considérant qu'il convient de désigner un **seul** titulaire (et suppléant) représentant de la Ville de Montbard au sein du Conseil d'Administration du Lycée Eugène Guillaume

Considérant que sont proposés : 2 membres en qualité de titulaire et 2 membres en qualité de suppléant :

Proposition de la majorité :

Titulaires :

Laurence PORTE

Suppléants :

Isabelle RAGNARD

Proposition de la minorité :

Titulaire :

Éloïse FROEHLI

Suppléant :

Ahmed KELATI

Considérant que conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas voter au scrutin secret.

Considérant le vote à main levée et le nombre de voix obtenues par chacun des binômes (titulaire/suppléant) :

Résultat du vote

Titulaires :

Laurence PORTE

Eloïse FROEHLI

Suppléants :

Isabelle RAGNARD

Ahmed KELATI

Ont obtenus : 24 voix

Ont obtenus : 3 voix

Le **Conseil municipal**,

- **désigne**, en tant que représentant de la Collectivité auprès du Conseil d'Administration du Lycée Eugène Guillaume :

Mme Laurence PORTE comme titulaire

Mme Isabelle RAGNARD comme suppléante